



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE  
DU COMMERCE  
ET EXTÉRIEUR

MINISTÈRE  
DU REDRESSEMENT  
PRODUCTIF

MINISTÈRE  
DE L'ARTISANAT,  
DU COMMERCE ET DU TOURISME

## SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS  
ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS  
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA VALORISATION  
DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C - DRH 2B  
IMMEUBLE ATRIUM  
5 PLACE DES VINS DE FRANCE  
75573 PARIS CEDEX 12

Paris, le **26 DEC. 2012**



Affaire suivie par : M. Dugenetay  
Téléphone : 01 53 44 24 01  
Mél. : frank.dugenetay@finances.gouv.fr  
DRH2B/2012/18/10713

### NOTE POUR TOUS LES SERVICES

**Objet :** promotions aux grades d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2013.

**P.J. :** - modèles de fiche de proposition,  
- fiche de conseils pratiques pour l'élaboration des fiches de proposition.

Les tableaux d'avancement aux grades d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (AA1) et d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (AAP2) au titre de l'année 2013, seront arrêtés après consultation des commissions administratives paritaires compétentes qui se réuniront le **25 avril 2013**.

Dans ce cadre et conformément au décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, seront examinés les dossiers des agents remplissant au 31 décembre 2013 les conditions rappelées ci-dessous :

- promotion au grade d'AA1 : parmi les adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade ;
- promotion au grade d'AAP2 ; parmi les adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur grade.

Les nombres de postes ouverts à ces promotions vous seront communiqués dès que possible, tout comme les listes des agents proposables.

Vos propositions concernant ces promotions classées par ordre de priorité et en nombre raisonnable au regard du nombre de postes offerts, devront impérativement parvenir dans un premier temps par voie dématérialisée à ([franck.dugenetay@finances.gouv.fr](mailto:franck.dugenetay@finances.gouv.fr), et [jacques.desloges@finances.gouv.fr](mailto:jacques.desloges@finances.gouv.fr)) puis par courrier à mes services **au plus tard le 8 mars 2013, délai de rigueur**. Je vous saurais gré de respecter strictement ce calendrier. Sans réponse de votre part dans les délais impartis, je considérerai que vous ne souhaitez pas présenter de candidatures au titre de l'année 2013.

Par ailleurs, je vous serais reconnaissant de m'adresser les éventuelles demandes d'intégration dans le corps des adjoints administratifs d'agents relevant de votre service au plus tard le 25 mars 2013.

Je vous précise enfin que, dans le cadre de la démarche qualité initiée par le secrétariat général, le bureau du recrutement et de la valorisation des personnels de catégories A, B et C (DRH 2B) et en particulier MM. Franck DUGENETAY (tél. : 01 53 44 24 01, [franck.dugenetay@finances.gouv.fr](mailto:franck.dugenetay@finances.gouv.fr)) et Jacques DESLOGES (tél. : 01 53 44 29 39, [jacques.desloges@finances.gouv.fr](mailto:jacques.desloges@finances.gouv.fr)), chargés des CAP de catégorie C seront à votre disposition le vendredi 26 avril 2013 pour vous apporter des informations sur ces exercices de promotion.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES PERSONNELS  
ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS,



Philippe LAFAY